

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 26 juin 2019

CD20190626_2
id. 4648

Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Absent(s) :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée, le compte administratif 2018 du centre départemental de l'enfance et de la famille, tel qu'il a été

approuvé par la commission de surveillance de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 1 320 034,38 € qui se décompose comme suit :

- INVESTISSEMENT

Recettes	1 529 925,20 €
Excédent 2017.....	399 450,40 €
Dépenses	543 806,67 €
Sous-Total.....	1 385 568,93 €
Restes à réaliser en dépenses.....	157 612,73 €
Excédent d'investissement	1 227 956,20 €

- FONCTIONNEMENT

Recettes	1 778 659,28 €
Excédent 2017	83 145,99 €
Dépenses	1 769 727,09 €
Excédent de fonctionnement	92 078,18 €

L'excédent d'investissement de 1 385 568,93€ sera repris lors de la prochaine décision modificative de 2019 ainsi que les restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement de 92 078,18 € sera repris comme suit dans le projet de décision modificative 2019 :

- 22 078,18 € pour le financement de l'investissement ;
- 30 000 € pour le financement des mesures d'exploitation de 2019 ;
- 40 000 € pour le financement des mesures d'exploitation de 2020.

Section de fonctionnement

La dotation départementale s'élève en 2018 à 1 719 065,01 €, en augmentation de 65 034 € par rapport à 2017. Cette dotation représente 93 % des recettes réelles de fonctionnement. Son augmentation s'explique par :

- des dépenses de personnel (+ 6,5%), compte tenu du passage à temps complet de 2 agents, de la création d'un poste supplémentaire d'éducateur ainsi que du remplacement de personnel en congé maladie ;

- des intérêts bancaires relatifs à l'emprunt d'un million d'euros contracté pour financer les travaux du nouveau siège social sis rue Jeanne d'Arc (24 700 €).

Il est à noter que les dépenses à caractère général (groupe 1) sont en légère diminution et les dépenses de structures sont maintenues.

Section d'investissement

Il est rappelé que les travaux d'aménagement du siège social sis Rue Jeanne d'Arc sont estimés à 2 300 000 € TTC, études et maîtrise d'œuvre comprises.

Ont déjà été payés 101 791,84 € :

- en 2017 : 6 022,23 € (études)
- en 2018 : 95 769,21 € pour les études et la maîtrise d'œuvre. Sont inscrits en reste à réaliser fin 2018 : 156 795,47 €.

Les autres dépenses d'investissement de 2018 se sont élevées à 56 794,88 € pour la rénovation des logements, l'aménagement d'une salle multi-activités et l'installation d'un système de fermeture des bâtiments par badge.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance du centre départemental de l'enfance et de la famille,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2018 du Payeur départemental concernant le centre départemental de l'enfance et de la famille ;
- Approuve le compte administratif 2018 du budget annexe du centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent global de 1 320 034,38 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental ;

- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - L'excédent de fonctionnement de 92 078,18 € sera repris comme suit :
 - 22 078,18 € dans le projet de décision modificative de 2019 pour le financement de l'investissement ;
 - 30 000 € dans le projet de décision modificative de 2019 pour le financement des mesures d'exploitation ;
 - 40 000 € dans le projet de décision modificative 2019 pour le financement des mesures d'exploitation ;
 - L'excédent d'investissement de 1 385 568,93 € sera repris lors de la prochaine décision modificative de 2019 ainsi que les restes à réaliser.

Nombre de votants : 29

Pour : 27

Contre : /

Abstentions : 2

Adopté à la majorité.

Hors de la présence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental, et sous la présidence de Madame Marie-José MAURIÈGE, 1ère vice-Présidente du Conseil départemental.

Le Président ,

Christian ASTRUC